

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE PUBLIQUE DU
LUNDI 26 JUIN 2017
À 18H30

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2017

REVISION DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION

- SAINT CLÉMENT -

SOMMAIRE

1. EAU / ASSAINISSEMENT	5
A. Avenant n°3 au contrat de délégation du service public de l'assainissement sur l'ex-Pays du Cheylard	
B. Autorisation à signer une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour les travaux Quartier de La Gare, au Cheylard	
C. Bilan financier suite à la sortie de la commune de Borée	
2. ECONOMIE	6
A. Convention d'objectifs 2017 avec le Site de Proximité Centre Ardèche	
B. Vente de terrain ZA des Prés de l'Eyrieux	
3. DEVELOPPEMENT DURABLE	7
A. Conventionnement sur la Plateforme de Rénovation Énergétique avec la CAPCA	
4. TOURISME	8
A. Classement de l'Office de Tourisme Val'Eyrieux en catégorie 2	
B. Mise en place du Pass'Ardèche pour la Maison du bijou	
C. Approbation de la subvention pour Raid in France 2017	
D. Approbation de la subvention pour le cinéma itinérant	
5. CULTURE	10
A. Modification des tarifs de la boutique de l'École du Vent	
6. CULTURE / TOURISME	10
A. Adoption des subventions 2017 aux associations culturelles et touristiques	
7. SPORT ET VIE ASSOCIATIVE	11
A. Adoption des subventions 2017 aux associations sportives	
8. FINANCES	11
A. Attribution d'un fonds de concours à la Commune de St Christol	
B. Validation de la modification du tableau des attributions de compensation	
C. Validation de la mise en place de dotation de solidarité communautaire suite à la modification du tableau des attributions de compensation	
D. DM N°1 au Budget Général	
9. ADMINISTRATION GENERALE	13
A. Modification du tableau du personnel	
B. Modification des tarifs de la régie du Marché de Noël	
10. QUESTIONS DIVERSES	14
11. COMMUNICATIONS DU PRÉSIDENT	15

Date de la convocation : 19 juin 2017

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 54

Étaient présents : Mme Josette CLAUZIER, M. Thierry GIROT, M. Didier ROCHETTE, M. Etienne ROCHE, M. Maurice DESSUS, Mme Catherine FAURE, M. Philippe CRESTON, M. Jean-Luc BOULON, M. Jean-Louis REYNAUD, M. Gérard BRUN, M. le Dr Jacques CHABAL, Mme Monique PINET, M. Denis SERRE, Mme Marie-Christine ROURE, M. Roger PERRIN, Mme Brigitte CHANEAC, M. Raymond FAYARD, M. Maurice ROCHE, M. Henri GUILLOT, M. Jean-Marie FOUTRY, M. Maurice WEISS, M. Michel VILLEMAGNE, M. Patrick MARCAILLOU, M. Henry JOUVE, Mme Marie-Jeanne REILLE-SINZ, Mme Josyane ALLARD CHALANCON, M. René JULIEN, M. Nicolas FREYDIER, M. Maurice SANIEL, M. Pascal BAILLY, M. Christophe SABY, M. Michel CHANTRE, M. Henri SENECLAUZE, M. André BLANCHIN, M. Christian CROS, M. Simon CHAPUS, Mme Sabine LOULIER, M. Francis VIALATTE.

Absents excusés représentés : M. Frédéric PICARD pouvoir à M. Raymond FAYARD, Mme Pierrette CHANEAC pouvoir à M. le Dr Jacques CHABAL, Mme Nathalie ROULET pouvoir à Mme Monique PINET, M. Gérard CUMIN pouvoir à M. Roger PERRIN, M. Pierre CROS pouvoir à M. Denis SERRE, M. Marcel COTTA pouvoir à M. Maurice ROCHE, Mme Laura SOUBEYRAND pouvoir à M. Maurice WEISS, Mme Brigitte MOREL pouvoir à M. Michel VILLEMAGNE, Mme Cécile VINDRIEUX pouvoir à M. Michel CHANTRE, Mme Éliane ADRIEN pouvoir à M. Simon CHAPUS, M. Christian CHARRIER pouvoir à M. Gérard BRUN.

Absents excusés : M. Jean-Paul BERNARD, M. André BEAL.

Absents : M. Laurent BOUIX, M. Charles FOUVET, M. Philippe DESESTRES.

Le quorum est atteint

Secrétaire de séance : Mme Josette CLAUZIER.

Assistaient également à la séance :

- Carine FAURE, Directrice Générale des Services
- Fabien RAVIER, Directeur du Pôle Services à la Population
- Jean-Louis ROZE, Directeur des Services Techniques
- Anne-Lucie COSTE, Assistante de Direction

M. le Président remercie M. Pascal Bailly, Maire de St Clément, d'accueillir ce conseil sur sa commune.

[Arrivée de Sabine Loulier à 18h40]

Pascal Bailly remercie le Président de lui laisser la parole ainsi que tous les délégués d'être venus jusqu'à Saint-Clément. Il dresse ensuite une rapide présentation de sa commune :

« La commune de Saint-Clément comprend une centaine d'habitants, très disséminés sur un grand territoire.

Cette commune possède pour moi 3 particularités :

La 1^{ère} particularité est géographique : tout d'abord le bas de la commune, la Vallée de la Saliouse, à 600 mètres d'altitude, tourné vers Le Cheylard. Deuxièmement, le plateau, dont fait partie le village, à 1200 mètres d'altitude, tourné vers la Haute Loire, avec toutes ses particularités climatiques : hivers rigoureux, vent, burle.

La 2^{ème} particularité : la commune de Saint-Clément compte plus de 16 exploitations agricoles : chevriers avec transformation, exploitations laitières, dont une en bio et exploitations viande labellisées Fin Gras.

La 3^{ème} particularité : Saint-Clément et l'École du Vent.

L'École du Vent, qui va fêter ses 10 ans prochainement et dont la gestion a été confiée à la Communauté de communes Val'Eyrieux, est une structure des plus atypiques : c'est un mélange de sciences et de poésie. L'École du Vent est un site unique en son genre qui se démarque et dont l'offre insolite attire. La renommée de l'École du Vent dépasse largement les limites du Département. Pour information, au niveau national, les bacheliers de cette année en arts plastiques ont dû plancher pendant 6 heures sur une étude de cas sur « le souffle d'Éole dans le contexte de l'École du Vent ». Ils ont dû nous maudirent ! Récemment, ce sont des professionnels du Parc National de l'Île de la Réunion qui sont venus s'inspirer de l'esprit de cette École et de sa poésie pour adapter ce concept à leur île.

Le nom École du Vent est une marque déposée. L'École du Vent redonne une dynamique à un territoire qui était en perte de vitesse.

L'École du Vent demeure un équipement fragile car isolé. Les efforts conjoints de la commune et de la Communauté de communes sont nécessaires et indispensables à sa bonne réussite. Le tout est fait en bonne intelligence de part et d'autre.

Enfin pour terminer, l'Institut d'Art Contemporain de Villeurbanne a choisi l'École du Vent et le Géosite de Saint-Clément pour installer une œuvre d'art issue de sa collection. Cette installation n'a pu être réalisée qu'avec l'aide du PNR et la volonté de la Communauté de communes. Seuls 2 sites ont été choisis dans le cadre des petites échappées de la ligne de partage des eaux. L'inauguration aura lieu le samedi 8 juillet.

Merci à tous. »

[Arrivée de Jean-Luc Boulon à 18h42]

[Arrivée de Philippe Creston à 18h43]

M. le Président propose d'ouvrir les débats à l'ordre du jour.

1. EAU / ASSAINISSEMENT

M. le Président laisse la parole à M. Raymond Fayard, Vice-président en charge de l'eau et l'assainissement.

A. Avenant n°3 au contrat de délégation du service public de l'assainissement sur l'ex-Pays du Cheylard

Raymond Fayard rappelle le contrat de délégation de service public signé avec la société SAUR concernant l'exploitation par affermage du service d'assainissement collectif de l'ex-Communauté de communes du Pays du Cheylard, devenue Communauté de communes Val'Eyrieux au 1^{er} janvier 2014.

La Communauté de communes ayant mis en service un nouveau poste de relèvement sur le réseau d'eaux usées suite aux travaux d'extension de réseau sur la Commune des Nonières, cela entraîne une augmentation des charges du délégataire qu'il convient de prendre en compte dans sa rémunération auprès des abonnés.

Ainsi, l'avenant n° 3 au contrat d'affermage a pour objet de définir les conditions dans lesquelles la collectivité confie au délégataire l'exploitation du poste de relèvement des Nonières.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, approuve l'avenant n° 3 au contrat de délégation du service public de l'assainissement signé avec la société SAUR ; autorise Monsieur le Président à signer cet avenant ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

B. Autorisation à signer une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour les travaux Quartier de La Gare, au Cheylard

M. Fayard expose au Conseil les travaux d'assainissement et d'eau potable prévus sur le quartier de La Gare, au Cheylard. A cette occasion, des travaux de réfection des réseaux d'eaux pluviales vont également être effectués par la commune.

Aussi, il est proposé que la commune du Cheylard assure la maîtrise d'ouvrage déléguée et le préfinancement des travaux. Il sera ensuite demandé à la Communauté de communes le remboursement des frais engagés par la réfection des réseaux d'assainissement et d'eau potable après bilan financier de l'opération.

Afin d'organiser les modalités de cette délégation, une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage doit être signée entre la Communauté de communes et la commune du Cheylard.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, autorise M. le Président ou tout Vice-président à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage ; charge M. le Président d'en assurer son application et d'effectuer toutes les formalités nécessaires à sa réalisation ; désigne M. le Président, ou le Vice-président, comme représentant de Communauté de communes pour suivre le déroulement des travaux.

C. Bilan financier suite à la sortie de la commune de Borée

Raymond Fayard rappelle le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale entré en vigueur au 1^{er} janvier 2017 et la décision de la Commune de Borée de rejoindre une autre intercommunalité.

Il indique au Conseil qu'une rencontre a eu lieu entre la Commune de Borée, la Communauté de communes Val'Eyrieux et la Trésorerie du Cheylard afin de définir un projet de bilan financier lié aux compétences eau et assainissement.

Au cours de cette réunion, il a été fait état des opérations d'eau et d'assainissement ayant eu des conséquences financières pour la Commune de Borée ou pour Val'Eyrieux.

Il en est sorti un accord pour la restitution à la Commune de Borée de la somme de 19 090,96 €.

Josette Clauzier demande si la même opération va être réalisée pour St Martial et La Rochette.

M. Fayard indique que ce ne sera pas le cas car Val'Éyrieux n'a pas engagé de dépenses d'investissement sur ces deux communes.

Didier Rochette aimerait savoir si Borée a versé son indemnité de compensation à Val'Éyrieux au moment du transfert des budgets eau et assainissement en 2015.

Raymond Fayard signale que cela n'avait pas été fait par la commune. Cependant, il précise que ce sont deux choses différentes. Le reversement prévu dans cette délibération ne concerne que des subventions perçues par Val'Éyrieux alors qu'aucune dépense n'avait encore été effectuée.

Michel Villemagne ajoute qu'en effet les trois communes n'avaient pas versé à Val'Éyrieux leurs excédents antérieurs, ce que nous ne faisons pas non plus en leur rendant les compétences. Il s'agit ici uniquement d'un reversement de subventions d'investissement perçues par Val'Éyrieux.

M. Fayard précise que, pour que ce reversement puisse être exécutoire, une délibération concordante de la commune de Borée est nécessaire. Si Borée demandait plus, Val'Éyrieux n'irait pas au-delà du montant proposé, qui est de 19 090,96 €. Ce bilan doit être rapidement résolu afin de régler des factures d'entreprises rester en suspens.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide du reversement à la Commune de Borée de la somme de 19 090,96 €, dès lors que la Commune de Borée aura également approuvé le présent bilan ; autorise Monsieur le Président à signer toutes pièces relatives à la réalisation de cette décision.

2. ECONOMIE

M. le Président laisse la parole à M. René Julien, en charge de la compétence.

A. Convention d'objectifs 2017 avec le Site de Proximité Centre Ardèche

M. Julien indique que depuis de nombreuses années, le Site de Proximité Centre Ardèche est un lieu ressources pour l'emploi, la formation et la création d'activités.

En vue de pérenniser l'action du Site de Proximité sur le territoire Centre Ardèche, une convention d'objectifs sera signée en soulignant les missions réalisées par le Site de Proximité au service des publics et des projets du territoire.

La zone d'intervention du Site de proximité, objet de cette convention, est constituée de l'intégralité des Communautés de communes Val'Éyrieux et Pays de Lamastre, et d'une partie de la Communauté d'agglomération Privas Centre Ardèche.

Pour remplir ces missions, la Communauté de communes Val'Éyrieux accepte de participer pour un montant de 30 126 €.

Le Dr Jacques Chabal signale que la demande initiale du Site de Proximité était plus élevée mais, lors des négociations, il leur a été indiqué que cela était impossible et que la subvention serait maintenue à l'identique de l'année précédente.

Josette Clauzier souhaite savoir si la CAPCA et le Pays de Lamastre verse le même montant.

Carine Faure indique que la subvention est calculée au prorata du nombre d'habitants.

M. le Président en profite pour ajouter qu'il a récemment rencontré M. Wilfried Faure, directeur de Pôle Emploi Drôme-Ardèche, qui lui a indiqué avoir pris en compte le courrier adressé par Val'Éyrieux fin 2016 concernant le devenir du Site de proximité sur notre territoire.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, confirme son accord à une participation de 30 126 € ; autorise son Président à signer la convention d'objectifs avec le Site de Proximité ; autorise son Président à faire le nécessaire quant à l'exécution de la présente et à signer toutes pièces s'y rapportant.

B. Vente de terrain ZA des Prés de l'Eyrieux

René Julien fait part au Conseil de la demande d'acquisition formulée par M. Michel CRESPIAN, gérant de la société ANC2, d'un lot sur la Zone d'activités des Prés de l'Eyrieux.

Il s'agirait du lot N° 8 d'une superficie totale de 1 500 m².

Il est proposé au Conseil, sous réserve de l'avis conforme du Service des Domaines, de vendre cette parcelle au prix de 25 € ht le m², soit 37 500 € ht.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide la vente du lot N° 8 d'une superficie totale de 1 500 m² au prix de 25 € ht le m² à la société ANC2, ou toute personne morale s'y rapportant ; autorise son Président ou tout Vice-président à signer l'acte de vente et toutes pièces s'y rapportant.

3. DEVELOPPEMENT DURABLE

En l'absence de M. Frédéric Picard, M. le Président laisse la parole à M. Thierry Girot, élu au Syndicat Mixte Centre Ardèche.

A. Conventonnement sur la Plateforme de Rénovation Énergétique avec la CAPCA

M. Girot rappelle que le Syndicat Mixte Centre Ardèche était porteur de la Plateforme de Rénovation Énergétique pour 3 ans (novembre 2016 à novembre 2019) pour le compte de la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche et de la Communauté de communes Val'Eyrieux, avec élargissement à la Communauté de communes Rhône Crussol suite au Comité de Pilotage Local du 27 avril 2017.

Par décision du comité syndical du 29 mars 2017, le SyMCA a recentré ses statuts sur le projet de SCoT et doit procéder soit au transfert des autres dispositifs vers les intercommunalités, soit à leur abandon.

Il indique qu'au vu de la décision de la CAPCA de reprendre la gestion du dispositif, il convient de mettre en place une convention entre les 3 intercommunalités bénéficiaires afin de fixer les conditions de portage du dispositif par la CAPCA, définir les engagements des différentes parties ainsi que les modalités d'animation et de financement du programme.

M. Girot ajoute que la Communauté de communes Val'Eyrieux va porter une attention particulière au fait que des permanences régulières soient prévues sur notre territoire.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, autorise M. le Président à signer la convention fixant les conditions de portage de la Plateforme de Rénovation Énergétique, les engagements des différentes parties ainsi que les modalités d'animation et de financement du programme ; autorise son Président à faire le nécessaire quant à l'exécution de la présente et à signer toutes pièces s'y rapportant.

4. TOURISME

M. le Président laisse la parole à Mme Catherine Faure, Vice-présidente au Tourisme.

A. Classement de l'Office de Tourisme Val'Eyrieux en catégorie 2

Catherine Faure rappelle la compétence tourisme exercée par la Communauté de communes et la nécessité, pour mettre en œuvre cette compétence, de travailler avec la structure associative existante, à savoir l'Office de tourisme intercommunal Val'Eyrieux.

Les missions attribuées à cette structure et les moyens que lui consacre la Communauté de communes ont été définis dans une convention d'objectifs.

Deux antennes, sur les quatre composant l'OTI, étaient déjà classées en catégorie II. Il convient aujourd'hui de demander le classement de la structure dans sa globalité.

Mme Faure signale que ce passage en catégorie II n'aura pas de grosses conséquences sur l'organisation actuelle de la structure car les critères étaient déjà plus ou moins en place.

Le classement en catégorie III, qui pourra être demandé par la suite, impose, quant à lui, plus de rigueur : horaires d'ouverture, langues parlées...

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, valide la demande de classement de l'Office de tourisme intercommunal Val'Eyrieux en catégorie II ; autorise son Président à faire le nécessaire quant à l'exécution de la présente et à signer toutes pièces s'y rapportant.

B. Mise en place du Pass'Ardèche pour la Maison du bijou

Mme Faure fait part à l'Assemblée qu'Ardèche Loisirs et Patrimoine souhaite, dans le cadre de sa mission de mise en réseau des sites culturels et de loisirs ardéchois adhérant à l'association, assurer la mise à disposition de Pass'Ardèche dans les musées et sites touristiques donnant accès aux expositions permanentes et temporaires.

Une carte est commercialisée à cet effet par Ardèche Loisirs et Patrimoine permettant aux touristes de bénéficier d'un certain nombre de prestations, parmi lesquelles l'entrée libre dans les musées et sites touristiques participant à l'opération.

Il existe 3 types de Pass'Ardèche : 3 jours ou 72h à 31€ ; 6 jours ou 144h à 39€ ; Annuel ou 365j à 79€.

Ardèche Loisirs et Patrimoine s'engage à mettre à disposition les cartes de technologie NFC auprès du comptable de la collectivité dans le cadre de son suivi de valeur inactive.

Le contrat de mandant proposé prévoit l'engagement de la Communauté de communes pour une durée de 12 mois pour lequel le site « La Maison du bijou » s'engage à :

- promouvoir le Pass'Ardèche auprès de sa clientèle,
- accepter dans son site toute carte conforme au visuel présenté par Ardèche Loisirs et Patrimoine,
- assurer la vente directe (sur site) ainsi que la vente en ligne (sur son propre site internet) du Pass'Ardèche,
- garantir une entrée libre dans son site à tous les détenteurs d'un Pass'Ardèche valide,
- lire la carte à l'aide d'un lecteur NFC fourni à titre gracieux par Ardèche Loisirs et Patrimoine afin d'en vérifier la validité,
- éditer et contrôler les données statistiques de son propre site.

Catherine Faure rappelle que L'Arche des Métiers et l'Ecole du Vent sont déjà engagés dans le dispositif.

Marie-Christine Roure demande si Eyrium en fait également partie.

Mme Faure répond par la négative car le Pass'Ardèche concerne plutôt la thématique culture/patrimoine.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, acte le principe du Pass'Ardèche sous contrat de mandant avec ALP ; autorise le Président à signer le contrat de mandant.

C. Approbation de la subvention pour Raid in France 2017

Catherine Faure rappelle la course d'aventure Raid in France, qui a été accueillie du 2 au 10 juin 2017 en Ardèche. Le départ et l'arrivée de cette manifestation d'envergure internationale se sont faits du Lac de Devesset, sur notre Communauté de communes Val'Eyrieux, véritable terre de sports nature.

Elle précise que, partis dimanche 4 juin à minuit du Lac de Devesset pour un périple de 430 kilomètres, avec pour prologue un swimrun autour du lac (natation et course à pied), les 140 concurrents de ce 9^{ème} raid aventure « Raid in France », manche française de la Coupe du monde des courses aventure ARWS (Adventure Racing World Series), ont ensuite pris la route pour plusieurs épreuves en VTT, Trek, canoës sur l'Eyrieux et le Rhône, spéléologie, rappels dans les Gorges de l'Ardèche et un retour à Devesset en passant par la Dolce Via.

A l'occasion de cette manifestation, la Fête Départementale du Vélo a été organisée sur la base de Devesset, en partenariat avec le Département de l'Ardèche, par la mise à disposition de vélos électriques et l'installation d'une tyrolienne qui restera sur le site.

Elle indique que la Communauté de communes Val'Eyrieux a souhaité soutenir cette manifestation d'envergure sur le territoire en participant aux frais de logistique, d'organisation et de communication de l'évènement. Presse spécialisée, locale et régionale, radio et télévision ont couvert l'évènement ; un film de 52 minutes a notamment été réalisé par la chaîne Equipe 21 pour promouvoir la manifestation et sera donc largement diffusé au niveau national et international.

Mme Faure ajoute que les vainqueurs du Raid in France 2017 parraineront l'édition 2018 du Raid VTT.

Il est proposé qu'une subvention de 6 000 € soit versée aux organisateurs de Raid in France, comme cela avait été inscrit au budget primitif 2017.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, confirme son accord à une participation de 6 000 € aux frais de logistique, d'organisation et de communication du Raid in France 2017 ; autorise le Président à signer toutes pièces relatives à la réalisation de cette décision.

D. Approbation de la subvention pour le cinéma itinérant

Catherine Faure rappelle que le Cinéma Le Foyer était partenaire avec l'ex-Communauté de communes du Pays du Cheylard et l'Office de Tourisme, pour l'organisation des cinémas de plein air.

Elle précise que l'ex-Communauté de communes du Pays du Cheylard avait à l'époque acquis le matériel de projection. Aujourd'hui, ce matériel est devenu obsolète notamment avec la numérisation des films.

Aussi, l'Association du Cinéma Le Foyer a proposé à la Communauté de communes d'acheter un nouveau matériel de projection grâce à l'aide du CNC, la Communauté de communes intervenant pour le reliquat. Ce matériel sera ensuite mis à la disposition de la Communauté de communes et de l'Office de Tourisme pour organiser des cinémas itinérants.

Elle indique qu'il est proposé de soutenir financièrement ce projet d'acquisition à hauteur maximale de 5 000 €. Une convention viendra conclure les modalités pratiques et financières de ce partenariat.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de soutenir financièrement le projet d'acquisition d'un matériel de projection numérique itinérant de l'association du Cinéma Le Foyer, à hauteur maximale de 5 000 € ; autorise le Président à signer la convention définissant les modalités pratiques et financières de ce partenariat avec l'association du Cinéma Le Foyer ; autorise le Président à signer toutes pièces relatives à la réalisation de cette décision.

5. CULTURE

M. le Président laisse la parole à M. Jean-Marie Foutry, Vice-président en charge de la Culture.

A. Modification des tarifs de la boutique de L'Ecole du Vent

M. Foutry indique qu'il convient de mettre à jour la liste des produits vendus à la boutique de L'Ecole du Vent et leurs tarifs, comme indiqué dans le tableau joint en Annexe 1, les autres tarifs de L'Ecole du Vent restant inchangés.

Il précise que la boutique de L'Ecole du Vent représente 5 000 € de dépenses, pour un montant de recettes de 10 000 à 12 000 €.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, approuve la modification des produits vendus à la boutique de L'Ecole du Vent et de leurs tarifs, comme mentionné dans le tableau joint en Annexe 1.

6. CULTURE / TOURISME

M. Jean-Marie Foutry continue avec la délibération suivante.

A. Adoption des subventions 2017 aux associations culturelles et touristiques

M. Foutry rappelle l'appel à projet lancé par la Communauté de communes concernant les manifestations culturelles et touristiques.

Après réception et instruction des demandes des associations, il est proposé au Conseil d'approuver le tableau des subventions aux associations culturelles et touristiques, tel qu'il est présenté en Annexe 2.

M. Foutry précise que, suite au vote du budget 2017, l'ensemble des subventions ont été diminuées de 10 % par rapport à 2016.

Marie-Jeanne Reille-Sinz, intervenant en tant que Présidente du Festival International de Arts, regrette cette baisse pour son association et surtout de n'en être informée que maintenant.

Le Président lui rappelle que les budgets sont votés chaque année à la même période et qu'il est impossible de faire des perspectives d'une année sur l'autre.

Il ajoute que la commission s'est réunie il y a quelques semaines pour établir les subventions 2017 mais le résultat était au-dessus de l'enveloppe votée au budget. Les responsables, qu'il remercie au passage, ont donc dû travailler pour aboutir au tableau proposé aujourd'hui.

Le Dr Jacques Chabal tient à signaler qu'une nouvelle baisse est à prévoir pour 2018, elle sera même certainement plus importante.

Mme Reille-Sinz a peur que cela entraîne une baisse de la qualité des événements sur le territoire.

M. le Président répond qu'il n'est pas question de baisser la qualité des manifestations mais il va plutôt falloir revoir les calendriers sur 24 mois au lieu de 12.

Il en profite pour informer le Conseil qu'il a été décidé qu'il n'y aurait pas de Festival Musique et Or en 2018. Cette manifestation, qui représente un coût d'environ 20 000 € pour Val'Eyrieux, va devenir une biennale.

Jean-Marie Foutry indique qu'il en est de même pour les spectacles commandés à Josette Milgram dans le cadre de la programmation de Val'Eyrieux. Ceux-ci représentent un coût de 14 000 € tous les deux ans, pour 2 représentations.

Il ajoute qu'en 2018 il n'y aura pas de subvention à la Compagnie Janvier, cette dernière quittant le territoire.

M. le Président insiste sur le fait qu'il est difficile d'hypothéquer sur les lignes budgétaires 2018, la DGF n'étant pas connue et une loi Finances étant en préparation par le nouveau gouvernement.

Michel Villemagne ajoute qu'au vu des baisses observées en 2017 (dotations, FPIC, CVAE), il est difficile d'être optimiste pour l'avenir.

[Marie-Jeanne Reille-Sinz ne prend part au vote]

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le tableau des subventions aux associations tel qu'il est proposé en Annexe 2 ; dit que les dépenses sont prévues au Budget Général 2017 ; autorise le Président à signer toutes pièces relatives à la réalisation de cette décision.

7. SPORT ET VIE ASSOCIATIVE

M. le Président demande à M. Roger Perrin, Vice-président au Sport et à la vie associative, de présenter la délibération suivante.

A. Adoption des subventions 2017 aux associations sportives

Roger Perrin propose au Conseil d'approuver le tableau des subventions aux associations sportives, tel qu'il est présenté en Annexe 3.

Il ajoute qu'une diminution de 3 % a été appliquée sur ces subventions par rapport à 2016 et les subventions exceptionnelles ont aussi été revues à la baisse.

Maurice Weiss désapprouve le fait que les clubs transférés en 2015 voient leur subvention diminuer alors que la commune n'a pas voté de baisse pour ses associations en 2017.

Jean-Louis Reynaud souhaite connaître les raisons pour lesquelles Val'Eyrieux a refusé au tennis club de St Martin de prendre en charge la pose d'une nouvelle serrure sur le court.

Fabien Ravier rappelle que la Communauté de communes est gestionnaire de ce court de tennis et c'est donc à elle d'en assurer la sécurité et l'entretien.

M. le Président est d'accord sur le fait qu'il est nécessaire de poser un cadre et définir des limites à l'intervention de chacun, et notamment des associations utilisatrices de nos équipements. De plus, s'il se passe quelque chose sur le court (vol, casse, blessé...) les assurances chercheront le responsable.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le tableau des subventions aux associations sportives tel qu'il est proposé en Annexe 3 ; dit que les dépenses sont prévues au Budget Général 2017 ; autorise le Président à signer toutes pièces relatives à la réalisation de cette décision.

8. FINANCES

M. le Président laisse la parole au Vice-président en charge des Finances, M. Michel Villemagne.

A. Attribution d'un fonds de concours à la Commune de St Christol

Michel Villemagne rappelle la volonté du Conseil communautaire d'assurer une solidarité avec ses communes membres et le vote, en avril 2015, d'un règlement de fonds de concours définissant les modalités d'attribution de ces aides.

Il fait état de la demande de la Commune de St Christol de bénéficier d'un fonds de concours pour son projet de réparation du pont situé au lieu-dit « L'Escurette ».

Il rappelle que, lors du vote du budget primitif 2017, une enveloppe de fonds de concours de 45 500 € a été adoptée. Considérant que cette nouvelle demande de fonds de concours entre dans cette enveloppe budgétaire, M. Villemagne propose au Conseil de verser à la Commune de St Christol un fonds de concours de 302 €, représentant 20 % du montant estimatif des travaux, qui s'élève à 1 512 €.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide l'attribution d'un fonds de concours de 302 € à la Commune de St Christol ; charge le Président de toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

B. Validation de la modification du tableau des attributions de compensation

M. Villemagne rappelle l'article 1609 Nonies C du Code Général des Impôts, autorisant la révision des produits de fiscalité servant au calcul des attributions de compensation dans le cas où cette baisse correspondait à plus de 10 % du produit d'origine.

Au vu de la baisse de produit de fiscalité professionnelle survenue sur Val'Eyrieux, correspondant à plus de 10 % du produit et impactant fortement le budget de la collectivité, la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées s'est réunie le 6 juin dernier et a émis un avis conforme, à 19 voix pour et 4 abstentions, à la révision du tableau des charges transférées.

Michel Villemagne réaffirme que seules seront impactées par la modification du produit :

- Les communes ayant un produit présentant une baisse supérieure à 10 %
- Les 3 communes ex-Châtaigniers, autrefois liées à de la fiscalité additionnelle et non professionnelle
- Les 6 communes impactées par les charges liées à la Voie CFD

Michel Villemagne propose au Conseil d'adopter le nouveau tableau des charges transférées 2017, tel qu'il est joint en Annexe 4. Il souligne que celui-ci ne pourra devenir définitif que dans la mesure où la révision est adoptée par la majorité qualifiée des communes concernées.

Le Conseil communautaire, à 44 voix pour et 5 abstentions, approuve la révision des attributions de compensation telle qu'elle a été exposée ; approuve le nouveau tableau 2017 des charges transférées joint en Annexe 4 ; charge le Président d'en assurer son application et d'effectuer toutes les formalités nécessaires à sa réalisation.

C. Validation de la mise en place de dotation de solidarité communautaire suite à la modification du tableau des attributions de compensation

Michel Villemagne indique qu'au vu de l'impact significatif que peut représenter pour certaines communes la baisse des attributions de compensation versées par la Communauté de communes, la CLECT et la Commission Finances ont émis un avis favorable à la mise en place dégressive de dotations de solidarité communautaire venant pallier cette baisse de recettes pour les communes.

M. Villemagne propose au Conseil d'approuver la position de la Commission Finances et d'adopter la mise en place de dotations de solidarité communautaire pour les communes suivantes : Accons ; Le Cheylard ; Mariac ; St Barthélemy le Meil ; St Clément ; Devesset ; Rochepaule.

Pour 2017, le gain pour Val'Eyrieux est de 148 627,50 €, somme qui sera réinjectée en investissement et qui permettra de diminuer le recours à l'emprunt (351 373 € au lieu de 500 000 €).

Il indique que les dotations de solidarité communautaire courent sur 3 ans (2017-2019). Des conventions seront signées entre les communes concernées et la Communauté de communes, reprenant les éléments financiers principaux indiqués dans le document joint en Annexe 5.

Josette Clauzier réitère les propos qu'elle a tenus en commission en indiquant qu'elle comprend la révision mais qu'elle souhaiterait qu'en même temps les charges transférées d'origine soient revues car certaines sommes sont imputées sur sa commune alors qu'elles n'ont plus aucune réalité (ex : les charges affectées aux communes de la Vallée de la Dorne pour le Centre de Loisirs). Elle appuie d'autant plus cette revendication qu'il est envisagé l'annulation des charges transférées pour la Voie CFD. Il lui a été indiqué qu'au vu de la complexité des textes, cela serait une véritable « usine à gaz ».

Michel Villemagne indique qu'il s'agit certes d'une « côte mal taillée » mais c'est juste et cela permet de la souplesse à Val'Eyrieux. De plus, tout ceci risque encore de bouger et nécessitera de nouvelles réflexions d'ici la fin du mandat ou au début du prochain.

Michel Chantre souhaite souligner la qualité du travail réalisé, la pédagogie et la rigueur mises en place car on s'en tient au texte et les résultats sont justes pour tout le monde.

Le Dr Jacques Chabal acquiesce et indique que la suite du travail qui va être réalisé en Bureau sera présentée sous peu en Conférence des Maires. Une baisse importante des dépenses de fonctionnement est encore à prévoir dans tous les services. Il signale que tout le monde comprend les échéances.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, adopte le principe de la mise en place de dotations de solidarité communautaire pour les communes fortement impactées par la baisse des attributions de compensation ; approuve les modalités financières y concourant ; autorise Monsieur le Président ou tout Vice-président à signer les conventions et toutes pièces relatives à la réalisation de cette décision.

D. DM N°1 au Budget Général

Au vu de la révision du montant des attributions de compensation et de la nécessité d'intégrer au budget le renouvellement du crédit relais contracté récemment, M. Villemagne expose aux conseillers qu'il convient d'approuver les éléments composant la décision modificative N° 1 au Budget Général, tels que présentés dans le document joint en Annexe 6.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, adopte les ouvertures et transferts de crédits tels que proposé dans le document joint en Annexe 6.

9. ADMINISTRATION GENERALE

M. le Président laisse la parole à Mme Monique Pinet, en charge de l'Administration générale.

A. Modification du tableau du personnel

Monique Pinet indique qu'il convient de modifier le tableau du personnel approuvé lors du Conseil du 11 avril 2017 au vu des évolutions de carrières et mouvements du personnel envisagés.

Elle rappelle qu'avait notamment été prévue en avril la création de 3 postes titulaires et 3 postes contractuels pour pouvoir s'adapter en fonction des profils recrutés pour la Régie eau/assainissement. Au vu des agents retenus, il convient de conserver 2 postes titulaires et 2 postes contractuels.

Monique Pinet laisse la parole à Raymond Fayard afin qu'il informe le Conseil concernant les agents recrutés :

- M. Gilles Arzac, auparavant en poste sur la commune de ST PIERREVILLE.
- M. Stéphane Rey, actuellement en poste sur la commune de ST MARTIN DE VALAMAS.
- M. Romain Joubert, auparavant en poste sur un emploi de fontainier dans une commune de l'Isère.
- M. Joël Durand avait accepté d'intégrer la régie suite aux propositions faites par la Communauté de communes aux agents déjà en charge de l'exploitation des services de l'eau et de l'assainissement dans les communes.

Maurice Weiss tient à faire remarquer qu'il y a certes des créations mais peu de suppression de postes. Monique Pinet insiste sur le fait que ce sont des postes autorisés. Les postes non pourvus seront supprimés lors du prochain vote du tableau.

M. le Président ajoute que les postes ne sont pas créés dans le but d'embaucher sans en informer le Conseil.

Le Dr Jacques Chabal souhaite remercier la Vice-présidente, la Directrice des Ressources Humaines ainsi que les membres présents à la dernière commission. Lors du vote du budget, l'ensemble des procédures éventuelles avaient été présentées aux délégués, après quoi le travail s'est rapidement mis en place et des discussions ont été entamées avec les responsables du personnel pour chercher des solutions.

Il ajoute que le Président ne décide pas seul. Aussi, maintenant que tout le monde a pu s'exprimer, l'exécutif va discuter du sujet lors du Bureau du 10 juillet prochain et prendra les décisions qui s'imposent.

Mme Pinet propose au Conseil d'approuver le tableau du personnel, tel qu'il est joint en Annexe 7.

Le Conseil communautaire, à 48 voix pour et 1 abstention, modifie le tableau du personnel de la Communauté de communes Val'Eyrieux selon le tableau joint en Annexe 7 ; charge le Président d'effectuer toutes les démarches nécessaires à sa mise en œuvre

B. Modification des tarifs de la régie du Marché de Noël

Mme Pinet rappelle qu'il existe une régie temporaire de recettes pour l'encaisse des droits de place du Marché de Noël.

Ce tarif étant identique depuis 2012, il est proposé de le modifier cette année et de le faire passer de 25 € à 30 € le mètre linéaire.

Josette Clauzier se demande si les exposants ne vont pas trouver cette hausse trop subite.

Monique Pinet lui indique qu'il n'y a pas de souci à se faire car des exposants sont déjà intéressés pour 2017 en ayant connaissance de l'augmentation programmée.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, adopte le tarif tel que mentionné ci-dessus ; autorise le Président à mettre en œuvre son application.

10. QUESTIONS DIVERSES

➤ Mise à disposition des équipements sportifs

M. le Président laisse la parole à Fabien Ravier, directeur du pôle Services à la population.

Fabien Ravier informe les délégués que les services de la Communauté de communes sont très souvent sollicités par des clubs sportifs et associations, extérieurs à Val'Eyrieux, qui souhaitent venir faire des stages sur le territoire.

Ces groupes souhaitant utiliser les équipements sportifs de Val'Eyrieux, il paraît utile de déterminer un tarif de location qui permettrait de couvrir notamment les coûts d'utilisation et d'entretien des locaux.

M. Ravier souhaite insister sur le fait que ces demandes représentent un réel atout pour le territoire car elles peuvent entraîner des retombées positives pour l'économie et le tourisme local.

Aucun délégué ne manifestant d'objection, M. le Président en conclut que le Conseil se prononce en faveur du principe de mise en place d'une grille tarifaire de location des équipements de la Communauté de communes à des groupes hors Val'Eyrieux.

11.COMMUNICATIONS DU PRÉSIDENT

➤ Contrat Ambition Région et Contrat de ruralité

M. le Président indique que le montage du CAR est toujours en cours mais nous sommes confrontés à de nombreuses difficultés par manque de cadrage et ajout de trop nombreuses règles.

Concernant le Contrat de ruralité, la signature est reportée en septembre. L'ensemble des besoins de Val'Eyrieux et du Pays de Lamastre avaient été identifiés mais maintenant il faut attendre les services de l'Etat.

➤ Syndicat Mixte Centre Ardèche

Le Dr Jacques Chabal informe le Conseil que l'un des derniers comités syndicaux du SyMCA se tiendra le 13 juillet.

Il rappelle que les négociations sont en cours avec les EPCI pour savoir qui reprend les dossiers.

Concernant les ressources humaines, l'idéal serait que les discussions soient terminées fin août pour que le syndicat tel qu'on le connaît puisse disparaître et passer au SCoT.

➤ Ardèche Drôme Numérique

Carine Faure indique avoir reçu une relance de Romaric Rigaudias du syndicat mixte ADN, concernant un questionnaire auquel certaines communes, inscrites dans le plan de déploiement 2017 de la fibre à la maison, n'ont pas encore répondu. Il est urgent d'y remédier car il est important de ne pas louper le coche.

➤ Temps d'activité périscolaire (TAP)

Le Président ouvre le débat sur la décision de l'État d'autoriser les communes à revenir à la semaine de 4 jours dans les écoles maternelles et primaires, dès la rentrée 2017, en accord avec les conseils d'école et les associations de parents d'élèves.

Il indique que la commune du Cheylard, en collaboration avec les acteurs concernés, a opté pour un retour à la semaine de 4 jours pour la rentrée 2017 car aucun bénéfice ne se faisait ressentir sur les enfants.

Il demande aux délégués si des décisions ont été prises dans leurs communes et s'ils souhaitent que le Conseil communautaire émette un vœu, qui serait adressé au directeur académique.

Maurice Weiss signale ne pas être favorable à un changement pour l'année scolaire 2017-2018 car, dans sa commune par exemple, des animateurs ont été recrutés pour assurer les TAP et il trouve préférable de prendre le temps de s'organiser pour la rentrée 2018.

Marie-Christine Roure fait remarquer que les communes souhaitant conserver les TAP n'ont pas l'assurance d'un maintien des financements.

Maurice Weiss indique que l'Association des Maires de France demande ce maintien.

Le Dr Jacques Chabal estime qu'au vu des divergences de point de vue selon les communes, le Conseil n'est pas en mesure d'émettre un vœu.

➤ **Guide de l'été 2017**

M. le Président demande à Catherine Faure de présenter le guide des festivités édité par l'Office de tourisme de Val'Eyrieux.

Mme Faure indique aux délégués qu'un plan de distribution a été préparé par l'OT et que toutes les communes devraient recevoir sous peu ce guide des manifestations prévues sur Val'Eyrieux durant l'été, dont l'édition 2017 revêt un nouveau format.

Le Dr Jacques Chabal remercie les responsables et souhaite insister sur les nombreuses manifestations de qualité prévues sur Val'Eyrieux.

En voici quelques-unes :

Descriptif	Date	Lieu
Raid in France	04-juin	Devesset
Raid VTT	23 juin au 25 juin	
Pot de bienvenue	Chaque lundi à partir du 3 juillet	sur les communes de Val'Eyrieux
Festival TERR'A TEMPOS	06-juil	Jaunac
	26-juil	Lachapelle-sous-chanéac
	1er août	St Jeure d'Andaure
10 ans de l'Ecole du vent	15-juil	St Clément
Bal itinérant - lancement lors des 10 ans à l'Ecole du vent	15 juillet au 20 juillet	St Clément, Mars, St-Cierge-sous-le-cheylard, Accons, Dornas, Issamoulenc
Fête médiévale au Château de la Chèze	15 juillet au 16 juillet	Le Cheylard
Festival international des Arts	16-juil	St Agrève
Rando nocturne sur la Dolce Via	27-juil	St Martin de Valamas - Intres
Festival de musique	28 juillet au 5 août	St Martin de Valamas
Equiblues	10 au 15 août	St Agrève
Festival des Articulés	11 au 13 août	Le Cheylard
Lecture sous l'Arbre	13 août au 20 août	Plateau Vivarais Lignon
Festival de musique en Vivarais-Lignon	15 août au 27 août	Plateau Vivarais-Lignon
Planète Mars - Soirée d'observation	28,29,30 juillet / 11 août / 18,19,20 août	Mars
Marathon de l'Ardèche	03-sept	Vallée de l'Eyrieux - Dolce Via
13ème festival du bijou	9 et 10 septembre	St Martin de Valamas

➤ **Gobelets TEPCV**

M. le Président invite Fabien Ravier à présenter le dispositif aux délégués.

M. Ravier indique que, dans le cadre du dispositif « Val'Eyrieux, Territoire à Énergie Positive », la Communauté de communes met à disposition des équipements intercommunaux, des associations et des communes du territoire des gobelets en plastique réutilisables, fabriqués en France.

Ce sont 7 000 gobelets « Cultivez les énergies positives » qui seront ainsi distribués sur le territoire d'ici la saison estivale.

Pour information, la remise des dotations aux associations s'est faite le jeudi 22 juin à Pôleyrieux.

Fabien Ravier signale aux délégués que les gobelets destinés à leurs communes leur seront distribués à l'issue de ce Conseil.

Cette action vient s'ajouter à celles déjà mises en place dans le domaine de la consommation/production d'énergie, à destination des collectivités, des particuliers et des entreprises.

➤ **Spectacle du 6 juillet à Jaunac**

Jean-Marie Foutry rappelle que Val'Eyrieux accueille cette année encore trois dates du festival Terr'A Tempos, proposé par Lamastrock.

Pour la première date, ce n'est pas une mais deux rencontres artistiques qui sont proposées le jeudi 6 juillet à partir de 21h à Jaunac, avec Leïla Houssoud et Anastasia.

Les dossiers à l'ordre du jour étant épuisés, M. le Président clôt la séance.

Fin de la séance à 20h45

Dr Jacques CHABAL
Président de la Communauté de
Communes Val'Eyrieux
Maire du Cheylard

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jacques Chabal', with a small flourish at the end.

Annexe 1

ÉCOLE DU VENT : Prix boutique actualisés et nouveaux produits 2017

PRODUIT	PRIX
Atelier à bulles	20,00 €
Balle à souffler	3,00 €
Crée ton carillon	14,50 €
Éolienne Green science	27,20 €
Fléchettes Magné ESPACE	32,00 €
Maquette avion métal au choix	11,80 €
Moulin générateur vent	20,00 €
Station météo	20,00 €
Volcano kit	16,50 €
Avion Métal éolienne	51,00 €
Ballon mongolfière multicol	26,00 €
C-V Eddy XL Rainbow	19,50 €
C-V Nunchaku Rainbow	22,50 €
Éolienne ronde runner	12,80 €
Girouette coccinelle petite	13,50 €
Manche air Avia BL R	8,50 €
Manche air spirale	15,00 €
Manche air Turbine 90	10,00 €
Micro galaxy rond	28,50 €
Mini carillon Soleil	9,50 €
Pirouette perlmur	3,50 €
Balloons jeu	15,00 €
Carnet Papeterie G ou P	6,00 €
Chouette 3D	17,50 €
Coloriage Velour Zoizos	12,00 €
Dragons Volubo	20,00 €
Eventail	8,00 €
Mini mobiles ou déco paillette	12,00 €
Mobile à envoyer	10,00 €
Mobile Cage oiseaux	36,00 €
Mobile oiseaux Blancs	34,00 €
Mobile papier Grand	28,00 €
Mosaïque Chouette	20,00 €
Papeterie violette	15,00 €
Puzzle coucou hibou 24 p	17,00 €
Puzzle dragon géant	24,50 €
Sables et Paillettes	17,50 €
Stickers 2 €	2,00 €
Stickers ou décalco	5,00 €
Stickers Véhicules volants	15,00 €
Suspension Jojo / Tika	10,50 €
Tableau métalisé	17,50 €
Trousse rose	13,50 €
Verre Piaf	3,50 €

Annexe 2

Subventions aux associations culturelles et touristiques du territoire de la Communauté de communes Val'Eyrieux Année 2017

Associations	Montant alloué 2015	Montant alloué 2016	Année 2017			
			Budget prévisionnel	Dépenses éligibles	Subvention sollicitée	Montant proposé
Nouveaux projets						
Voilà Voilà			7 800 €	5 100 €	1 000 €	300 €
Le plateau gastronome			19 493 €	18 918 €	2 000 €	1 500 €
Les Amis du Talaron			4 000 €	3 000 €	900 €	300 €
Transe en Danse	2 000 €		2 360 €	2 360 €	700 €	300 €
Club astronomie de Mars						1 000 €
Projets récurrents						
Compagnie des Chimères	500 €	1 000 €	15 759 €	13 334 €	2 000 €	900 €
L'Assoc'Active	850 €	1 000 €	11 970 €	5 400 €	1 000 €	900 €
Les aimants de l'Ardeyrol	1 000 €	1 000 €	11 419 €	11 419 €	1 000 €	900 €
Fabrique du pont d'Aleyrac	500 €	1 000 €	18 500 €	17 000 €	1 500 €	900 €
L'Art Sème	1 000 €	1 000 €	30 500 €	23 615 €	2 000 €	900 €
La Nouvelle Manufacture	500 €	1 000 €	66 100 €	66 100 €	2 000 €	900 €
La maison du Châtaignier		350 €	1 600 €	1 300 €	390 €	315 €
Comité de foire	550 €	700 €	7 650 €	4 050 €	1 000 €	630 €
Pôle Haroun Tazieff en Vivarais-Velay	500 €	800 €	8 550 €	6 430 €	1 800 €	720 €
Equiblues	10 000 €	10 000 €	507 260 €	140 860 €	12 000 €	9 000 €
Centre socioculturel	10 000 €	10 000 €	66 645 €	63 920 €	11 500 €	9 000 €
Le village des musiciens	3 000 €	4 500 €	57 215 €	43 900 €	6 500 €	2 700 €
Festival du bijou	8 500 €		153 500 €	42 680 €	8 500 €	7 650 €
Conventions						
Radio des Boutières	7 000 €	7 000 €	221 054 €	221 054 €	7 000 €	6 300 €
Typographie et Poésie	5 000 €	6 000 €	137 500 €	92 000 €	5 000 €	4 500 €
Compagnie Janvier & Lipse	10 000 €	10 000 €	101 400 €	101 400 €	10 000 €	8 000 €
Festival international des Arts	7 500 €	9 000 €	86 016 €	48 000 €	10 000 €	6 750 €
TOTAL						64 365 €

Annexe 3

ASSOCIATIONS	COURANTES		EXCEPTIONNELLES	objet / observations
	2016	Proposition 2017	Proposition 2017	
Amicale BOULES de SAINT AGREVE	500,00 €	485,00 €		
Amicale BOULES de ROCHEPAULE	250,00 €	243,00 €		
AS ST JUL-CHAL-NONI-BEAUVENE FOOTBALL	351,00 €	341,00 €		
Asso sportive COLLEGE DEUX VALLEES	365,00 €	354,00 €		
Asso sportive COLLEGE LOUIS JOUVET	700,00 €	679,00 €		
Asso sportive COLLEGE SAINT LOUIS	365,00 €	354,00 €		
Asso sportive LYCEE DES 2 VALLEES	365,00 €	354,00 €		
ASSOCIATION DE GYMNASTIQUE LE CHEYLARD	2 069,00 €	2 007,00 €		
ASSOCIATION SPORTIVE BOULISTE LE CHEYLARD	1 344,00 €	1 304,00 €	3 650,00 €	1 300 € boulodrome/lycée + 2 350 € pour orga concours national Val'Eyrieux
Association Zumba Aéro Fitness	552,00 €	535,00 €		
BADMINTON CLUB SAINT AGREVOIS	400,00 €	388,00 €		
BASKET CLUB LE CHEYLARD	2 384,00 €	2 312,00 €		
BOUTIERES BADMINTON	269,00 €	261,00 €		
BOUTIERES MODELISME	150,00 €	150,00 €		
CENTRE D'ARTS MARTIAUX DES BOUTIERES	1 010,00 €	980,00 €		
ENTENTE VIVAROISE ATHLETIQUE	604,00 €	586,00 €		
FOOTBALL CLUB LE CHEYLARD	3 462,00 €	3 358,00 €		
HAND BALL CLUB CHEYLAROIS	184,00 €	179,00 €		
HAND BALL CLUB SAINT AGREVE	400,00 €	388,00 €		
LE CHEYLARD TENNIS DE TABLE	902,00 €	875,00 €	350,00 €	Equipe 1 au niveau régional
RANDONNEURS DES BOUTIERES	228,00 €	221,00 €		
RUGBY CLUB EYRIEUX	3 139,00 €	3 045,00 €	1 800,00 €	présence d'équipes à l'échelon régional
SECTION CYCLISME SAINT LOUIS (OGEC)	891,00 €	864,00 €		
SEVEN ROC (Escalade)	520,00 €	504,00 €		
S.A.S.A - SECTION FOOT	4 000,00 €	3 880,00 €	200,00 €	Organisation tournoi de fin d'année pour les jeunes
TEAM CINNA			200,00 €	Organisation du Vétathlon de St Agrève et du Trail des Monts d'Ardèche
TENNIS CLUB de SAINT MARTIN DE VALAMAS	150,00 €			
TENNIS CLUB LA TULIPE SAINT AGREVE	300,00 €	291,00 €		
TENNIS CLUB LE CHEYLARD	1 691,00 €	1 640,00 €		
Union Sportive Saint Martin de Valamas - USSM Football	1 500,00 €	1 455,00 €		
VIV'AZIMUT		150,00 €	300,00 €	Evènement course d'orientation Automne 2017
VELO-CLUB LE CHEYLARD	1 750,00 €	1 698,00 €		
VOLLEY CLUB LE CHEYLARD	171,00 €	166,00 €		
TOTAL	30 966,00 €	30 047,00 €	6 500,00 €	

Annexe 4

RECAPITULATIF ATTRIBUTION DE COMPENSATION - TABLEAU PROVISOIRE juin 2017								
	PRODUIT TP	TOTAL CHARGES TRANSFEREES	AC réelle	CORRECTI ONS	RETOUR SUR CHARGES	RETOUR/TSFT 2016	RETOUR 2017	ATTRIBUTION COMPENS 06/2017
ACCONS	15 616.00	15 583.78	2 715.22			-150.00		-117.78
ALBON D'ARDECHE	9 363.00	0.00	9 363.00					9 363.00
ARCENS	65 639.92	3 182.95	62 456.97			10 401.58		72 858.55
LE CHAMBON	956.00	1 996.84	-1 040.84			-100.00		-1 140.84
CHANEAC	4 745.89	1 921.56	2 824.33	0.03				2 824.36
LE CHEYLARD	1 417 503.00	785 406.89	632 096.11			35 797.20	11 775.93	679 669.24
DEVESSET	37 686.00	67 349.73	-29 663.73		75 944.69	-550.00		45 730.96
DORNAS	8 163.00	14 069.93	-5 906.93			13 374.92		7 467.99
INTRES	6 118.87	527.20	5 591.67	0.05				5 591.72
ISSAMOULENC	4 714.00	0.00	4 714.00					4 714.00
JAUNAC	758.00	3 499.00	-2 741.00					-2 741.00
LA CHAPELLE	1 116.20	1 639.67	-523.47	523.47				0.00
MARIAC	212 997.00	41 051.41	171 945.59			-800.00		171 145.59
MARS	-998.22	48 277.78	-49 276.00	2 133.85	47 142.15	-1 000.00		-1 000.00
LES NONIERES	31 856.00	20 905.79	10 950.21			443.06	9 716.83	21 110.10
ROCHEPAULE	16 676.00	84 648.39	-67 972.39		95 553.50	-4 355.35		23 225.76
ST AGREVE	429 446.13	224 362.13	205 084.00		252 202.35	-233 365.55		223 920.80
ST ANDEOL	142.00	2 665.95	-2 523.95			-33.33		-2 557.28
ST ANDRE EN VIVARAIS	-1 854.82	29 470.18	-31 325.00		41 311.38	-500.00		9 486.38
ST BARTHELEMY	20 752.00	7 710.90	13 041.10			-83.33		12 957.77
ST CHRISTOL	3 280.00	3 398.78	-118.78					-118.78
ST CIERGE	4 917.00	17 802.05	-12 885.05			-130.00	11 610.22	-1 404.83
ST CLEMENT	14 011.00	18 326.84	-4 315.84	-177.52				-4 493.36
ST GENEST	634.00	3 325.43	-2 691.43					-2 691.43
ST JEAN ROURE	4 267.58	833.21	3 434.37	-0.02		-1 175.26	1 175.26	3 434.35
ST JEURE D'ANDAURE	409.69	39 803.69	-39 394.00	6 046.16	33 347.84	-80.00		-80.00
ST JULIEN BOUTIERES	10 208.32	1 953.69	8 254.63			-173.86		8 080.77
ST JULIEN LABROUSSE	15 586.00	25 084.81	-9 498.81			945.18	8 531.00	-22.63
ST MARTIN de VALAMAS	182 403.28	43 893.59	138 509.69	0.04		-23 011.23	5 559.23	121 057.73
ST MICHEL D'AURANCE	42 749.00	8 036.44	34 712.56			-237.33		34 475.23
ST PIERREVILLE	14 043.00	0.00	14 043.00			-63 980.12		-49 937.12
	2 573 904.84	1 516 728.61	1 059 859.23	8 526.06	545 501.91	-268 763.42	48 368.47	1 390 809.25

Annexe 5

PROPOSITION DOTATION SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE

Proposition :
 2017 75 % de la baisse supportée
 2018 50 % de la baisse supportée
 2019 25% de la baisse supportée

COMMUNE	rappel total baisse prise en compte	MONTANT DE DSC 2017	MONTANT DE DSC 2018	MONTANT DE DSC 2019	MONTANT DE DSC 2020
ACCONS	2 683.00	2 012.25	1 341.50	670.75	0.00
LE CHEYLARD	364 393.00	273 294.75	182 196.50	91 098.25	0.00
MARIAC	158 546.00	118 909.50	79 273.00	39 636.50	0.00
ST BARTHELEMY LE MEIL	20 764.00	15 573.00	10 382.00	5 191.00	0.00
ST CLEMENT	26 937.00	20 202.75	13 468.50	6 734.25	0.00
DEVESSET	13 016.00	9 762.00	6 508.00	3 254.00	0.00
ROCHEPAULE	8 171.00	6 128.25	4 085.50	2 042.75	0.00
	594 510.00	445 882.50	297 255.00	148 627.50	0.00

PERTE POUR LES COMMUNES :

	2017	2018	2019	2020
ACCONS	-670.75	-1 341.50	-2 012.25	-2 683.00
LE CHEYLARD	-91 098.25	-182 196.50	-273 294.75	-364 393.00
MARIAC	-39 636.50	-79 273.00	-118 909.50	-158 546.00
ST BARTHELEMY LE MEIL	-5 191.00	-10 382.00	-15 573.00	-20 764.00
ST CLEMENT	-6 734.25	-13 468.50	-20 202.75	-26 937.00
DEVESSET	-3 254.00	-6 508.00	-9 762.00	-13 016.00
ROCHEPAULE	-2 042.75	-4 085.50	-6 128.25	-8 171.00

GAIN POUR VAL'EYRIEUX :

2017	148 627.50
2018	297 255.00
2019	445 882.50
2020	594 510.00

Annexe 6

07064 Code INSEE	CC VAL EYRIEUX BUDGET GENERAL	DM n°1 2017
---------------------	----------------------------------	-------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire

DM 1

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-739211-01 : Attributions de compensation	148 627.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 014 : Atténuations de produits	148 627.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-023-01 : Virement à la section d'investissement	0.00 €	148 627.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	0.00 €	148 627.00 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	148 627.00 €	148 627.00 €	0.00 €	0.00 €
INVESTISSEMENT				
R-021-01 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	148 627.00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	148 627.00 €
D-1678-01 : Autres emprunts et dettes	0.00 €	500 000.00 €	0.00 €	0.00 €
R-1641-01 : Emprunts en euros	0.00 €	0.00 €	0.00 €	351 373.00 €
TOTAL 16 : Emprunts et dettes assimilées	0.00 €	500 000.00 €	0.00 €	351 373.00 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	500 000.00 €	0.00 €	500 000.00 €
Total Général		500 000.00 €		500 000.00 €

Annexe 7

AGENTS TITULAIRES

Emplois	Autorisés au 1 ^{er} janvier 2017	Pourvus au 1er juillet 2017	quotité temps de travail
Filière administrative			
Adjoint administratif	3	1	1TC 2 TNC à 15h
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	3	2	2 TC- 1TNC à 15h
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	3	2	3 TC
Rédacteur	2	1	2 TC
Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	1	0	TC
Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	0	0	
Attaché	1	0	TC
Attaché principal	1	1	TC
Filière technique			
Adjoint technique	7	5	4 TC- 3TNC à 13h,13h et 17.5h
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	6	4	6 TC
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	3	2	3 TC
Agent de maîtrise	1	0	TC
Agent de maîtrise principal	1	1	TC
Technicien	1	1	TC
Technicien principal 2ème classe	1	1	TC
Technicien principal 1ère classe	1	1	TC
Ingénieur	0	0	
Ingénieur principal	1	1	TC

Filière culturelle			
Adjoint du patrimoine	1	0	1 TC
Adjoint du patrimoine principal de 2 ^{ème} classe	8	8	6 TC - 2 TNC à 30h, 28h
Adjoint du patrimoine principal de 1 ^{ère} classe	2	0	1 TC 1TNC 28h
Assistant de conservation du patrimoine et des Bibliothèques	1	0	TC
Assistant de conservation du patrimoine et des Bibliothèques principal de 2 ^{ème} classe	0	0	
Assistant de conservation du patrimoine et des Bibliothèques principal de 1 ^{ère} classe	1	1	TC
Filière animation			
Adjoint d'animation	7	6	3 TC- 4TNC à 32h, 14h, 17h, 24h
Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	5	3	1TC 4TNC à 33.67h, 15.67h, 17.5h et 17h
Adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe	2	2	1TC 1TNC à 33.67h
Animateur	1	0	TC
Animateur principal de 2 ^{ème} classe	0	0	
Animateur principal de 1 ^{ère} classe	0	0	
Filière sociale			
Agent social	2	1	2 TNC à 26.25h,
Agent social principal 2 ^{ème} classe	0	0	
Agent social principal de 1 ^{ère} classe	0	0	
Auxiliaire de puériculture 1 ^{ère} classe	2	1	1 TC 1 TNC à 18.25h
Auxiliaire de puériculture principal 2 ^{ème} classe	2	2	2 TNC à 23.25h, 27.75h
Auxiliaire de puériculture principal 1 ^{ère} classe	1	1	1 TC
Educatrice de jeunes enfants	2	1	2 TNC à 28h et 23.25h
Educatrice principale de jeunes enfants	1	1	1 TC
Conseiller territorial socio-éducatif	0	0	
TOTAL	74	50	

AGENTS CONTRACTUELS

Emplois	Autorisés au 1 ^{er} janvier 2017	Pourvus au 1 ^{er} janvier 2017	quotité temps de travail
Filière administrative			
Adjoint administratif	5	3	2 TC- 3 TNC à 15h, 25h et 30h
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	1	1	2TC
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	2	1	2TC
Rédacteur	1	1	1 TC
Rédacteur principal 2ème classe	0	0	
Rédacteur principal 1ère classe	1	1	1 TC
Attaché	6	5	6 TC
Attaché principal	2	2	2 TC
Directeur territorial	1	1	1 TC
Filière technique			
Adjoint technique	10	8	4 TC 6 TNC à 13.5h, 17.5h, 20h, 24h, 30h,26h
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	1	0	1 TC
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	0	0	
Agent de maîtrise	1	0	1 TC
Agent de maîtrise principal	0	0	
Technicien	0	0	
Technicien principal 2ème classe	0	0	
Technicien principal 1ère classe	0	0	

Filière culturelle			
Adjoint du patrimoine	2	1	1 TC 1 TNC à 8.75h
Adjoint du patrimoine principal de 2 ^{ème} classe	0	0	
Adjoint du patrimoine principal de 1 ^{ère} classe	0	0	
Assistant de conservation du patrimoine et des Bibliothèques	1	0	TC
Assistant de conservation du patrimoine et des Bibliothèques principal de 2 ^{ème} classe	0	0	
Assistant de conservation du patrimoine et des Bibliothèques principal de 1 ^{ère} classe	0	0	
Filière sociale			
Agent social	3	2	2 TNC à 26.25h, 23h 1 TC
Agent social principal 2 ^{ème} classe	0	0	
Agent social principal de 1 ^{ère} classe	0	0	
Educatrice de jeunes enfants	1	1	1 TC
Educatrice principale de jeunes enfants	0	0	
Auxiliaire de puériculture 1 ^{ère} classe	2	1	1 TC 1 TNC à 28h
Auxiliaire de puériculture principal 2 ^{ème} classe	0	0	
Auxiliaire de puériculture principal 1 ^{ère} classe	0	0	
Assistant socio éducatif	1	1	1 TC
Assistant socio éducatif principal	0	0	
Filière animation			
Adjoint d'animation	10	8	5 TC- 5 TNC à 20h, 20h, 24h, 17.2h, 17.15h
Adjoint d'animation principal 2 ^{ème} classe	1	0	
Adjoint d'animation principal 1 ^{ère} classe	0	0	
Animateur	1	0	1 TC
Animateur principal 2 ^{ème} classe	1	1	1 TC
Animateur principal 1 ^{ère} classe	0	0	
Animateur loisirs	5	0	TC et TNC en fonction des besoins
Filière sport			
Surveillant de baignade	1	0	
TOTAL	59	38	